

Cour des petites créances de

N° de la demande

[SCEAU]

Adresse

Numéro de téléphone

Créancier n° 1

☐ La ou les parties additionnelles sont mentionnées sur la formule 1A ci-jointe.

Nom de famille ou nom de la compagnie		
Premier prénom	Deuxième prénom	Également connu(e) sous le nom de
Adresse (numéro et rue, app., unité)		
Cité/ville	Province	N° de téléphone
Code postal	Courriel	
Représentant(e)		N° du Barreau de l'Ontario
Adresse (numéro et rue, app., unité)		
Cité/ville	Province	N° de téléphone
Code postal	Courriel	

Débiteur n° 1

☐ La ou les parties additionnelles sont mentionnées sur la formule 1A ci-jointe.

Nom de famille ou nom de la compagnie		
Premier prénom	Deuxième prénom	Également connu(e) sous le nom de
Adresse (numéro et rue, app., unité)		
Cité/ville	Province	N° de téléphone
Code postal	Courriel	
Représentant(e)		N° du Barreau de l'Ontario
Adresse (numéro et rue, app., unité)		
Cité/ville	Province	N° de téléphone
Code postal	Courriel	

Court forms are available in English and French at www.ontariocourtforms.on.ca.
Visit this site for information about accessible formats.

À L'HUISSIER DE LA COUR DES PETITES CRÉANCES DE

(Emplacement de la Cour des petites créances)

En vertu d'une ordonnance rendue par ce tribunal le 20 , en faveur de

(Nom du/de la/des créancier(s)/créancière(s))

NOUS VOUS ENJOIGNONS de saisir les biens meubles de

Nom de famille ou nom de la compagnie		
Premier prénom	Deuxième prénom	Troisième prénom

- ☐ Le ou les débiteurs additionnels et le ou les noms sous lesquels ils sont également connus sont mentionnés sur la formule 1A.1 ci-jointe.

qui se trouvent dans votre ressort et de procéder à leur vente pour réaliser les sommes suivantes :

(A) **LE MONTANT DU JUGEMENT** (créance et intérêts antérieurs au jugement) \$(B) **LES DÉPENS** à la date du jugement \$(C) **LE MONTANT TOTAL DES PAIEMENTS REÇUS DU DÉBITEUR** après le jugement (le cas échéant) \$

Les intérêts postérieurs au jugement continuent à courir

au taux de % par an à compter du 20 .

(D) **LES DÉPENS SUBSÉQUENTS** engagés après le jugement (y compris le coût de délivrance du présent bref) \$

(E) Les honoraires et frais qui vous sont dus pour l'exécution forcée du présent bref.

ET NOUS VOUS ENJOIGNONS de calculer la somme due au moment de l'exécution forcée et de verser le produit de la vente au greffier du tribunal précité pour le compte du créancier.

20

(Signature du greffier)

REMARQUE : LE PRÉSENT BREF RESTE EN VIGUEUR PENDANT SIX ANS après la date de sa délivrance et, s'il est renouvelé, pendant six ans après chaque date d'anniversaire. Le bref peut être renouvelé avant qu'il n'expire en déposant une demande de renouvellement du bref de saisie-exécution (formule 20N) auprès de l'huissier (bureau de l'exécution).